



LEGENDE

Fond de plan

- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâtiments

Libellé

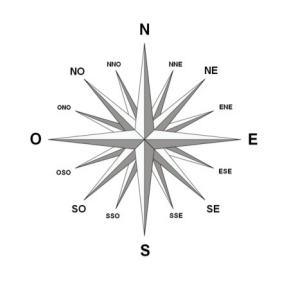
- Uh2 : hameau non densifiable
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nf : zone naturelle dédiée aux bois et forêts dotés d'un document de gestion durable

Prescription surfacique

- Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide identifiée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Prescription linéaire

- Chemin de randonnée à valoriser au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme élément de paysage classée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

4.2. Le règlement graphique

PLEUGUENEUC

Hameau Treguivien

Vu pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal
arrêté par délibération du Conseil Communautaire de Bretagne
Romantique, en date du 29 février 2024,
Fait à La Chapelle-aux-Filtzméens

Loïc REGARD,
Président de la Communauté de Communes

Date d'arrêt

29/02/2024

Pièce du PLUi

4.2.79

